



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 25 juillet 2024

1

Nombre de membres en exercice : 18

Étaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (5) : Dominique BARNÉOUD à Alain SANCHEZ, Fabienne BIANCHI à Sandrine REYMOND, Sandra BONNET à Maxime RANCON, Florent LONGIS à Christine LAZARINI, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

Étaient absents excusés (5) : Dominique BARNÉOUD, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Florent LONGIS, Carole ROBERT.

Était absent non excusé (1) : Cédric BARONI.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 35.

I. Désignation du secrétaire de séance

Éric RIPPERT est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. *Compte-rendu des réunions*

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 1^{er} juillet et le 25 juillet 2024.

2

1^{er} et 2 juillet 2024 : Commission du personnel communal (recrutement « Agent administratif polyvalent chargé de communication et des animations »). Rapporteur : **Alain SANCHEZ.**

Ce recrutement a fait l'objet de candidatures de qualité. Trois personnes notamment ont retenu toute l'attention de la commission du personnel communal. La candidate retenue prendra ses fonctions le 9 septembre.

3 juillet 2024 : Commission du personnel communal (1^{ère} série d'entretiens, recrutement ATSEM). Rapporteur : **Alain SANCHEZ.**

Trois postes étaient à pourvoir et les candidatures ont été nombreuses. Une seconde série d'entretiens s'est déroulée le 10 juillet pour aboutir à un recrutement en interne et deux en externe. Les 3 personnes recrutées ont le CAP petite enfance ainsi que le concours d'ATSEM.

4 juillet 2024 : Rencontre avec Monsieur William JOUVE de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur. Rapporteur : **Alain SANCHEZ.**

Cette rencontre avait pour objectif de parler du fonctionnement de la bibliothèque municipale (elle s'est déroulée sur place). M. JOUVE a alerté sur 2 points : la subvention permettant le financement du 2^{ème} poste arrive à son terme (ce n'est pas une subvention de fonctionnement permettant uniquement de rémunérer la personne, elle doit aussi engendrer dynamique et investissements), et la bibliothèque, telle qu'elle est configurée actuellement au château Saint-Jean, ne peut pas assurer l'accueil des personnes à mobilité réduite. La commune est donc encouragée à mener une réflexion pour « déménager » la bibliothèque, la rendre plus grande et accessible à tous pour répondre aux exigences de la BDP. Une réflexion doit être engagée sur la création d'une bibliothèque proche du centre-ville, des habitants et des écoles.

5 juillet 2024 : Commission Animations et utilisateurs du complexe sportif. Rapporteurs : **Alain SANCHEZ/Maxime RANCON.**

Comme chaque année les demandes étaient nombreuses et ont quasiment toutes été satisfaites, les clubs se sont entendus et le planning est fait. Un club de badminton de Briançon est nouveau venu et souhaite un créneau pour développer cette activité à L'Argentière, la demande est en cours. Il a également été question de la création d'un sas d'entrée du côté du mur d'escalade. Ce projet doit être chiffré, notamment au niveau des « arrêt neige » indispensables en raison des décharges du toit en hiver.

8 juillet 2024 : Commission Sport et Activités de pleine nature et associations sportives participant à la semaine olympique. Rapporteur : **Maxime RANCON.**

C'était une réunion technique permettant de faire le point sur les besoins de toutes les associations impliquées dans cette semaine d'animations sportives. Une exposition du Département sur les Jeux Olympiques sera installée dans la salle du marché couvert.

5 kits pour les commerçants sont prêts. La décoration qui avait été installée au rond-point de la gare ayant été dégradée quelques heures plus tard, elle sera installée ultérieurement. La retransmission est prévue dans la salle du marché couvert.

Maxime RANCON signale à l'assemblée qu'un perchiste gapençais est qualifié aux JOP 2024 et que la diffusion de ses premières compétitions aura lieu le 3 août depuis la fan zone de Chorges.

10 juillet 2024 : Commission du Personnel communal (2^{ème} série d'entretiens, recrutement ATSEM + recrutement « Agent de surveillance cantine/garderie et agent d'entretien école maternelle »). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cf. compte-rendu du 3 juillet.

10 juillet 2024 : Visioconférence avec la Fédération des Villages étapes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Suite au souhait de la commune de sortir du label Village-Étape, la Fédération Nationale a provoqué cette réunion afin d'en connaître les motifs ainsi que le niveau de volonté (confirmé ce jour-là). Alain SANCHEZ reporte les explications au moment du vote de la délibération dédiée qui doit être approuvée lors de cette séance (voir IV, point 4.).

11 juillet 2024 : Réunion publique sur le thème de la requalification de la traversée de la RN94, à La Roche de Rame. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Alain SANCHEZ était invité en tant que Maire de la commune voisine. Le sujet de la déviation a été abordé, bien que ce projet ait été abandonné faute de subvention conséquente de l'État. Il y aura donc une requalification du centre du village, diverses possibilités seront étudiées et la concertation publique démarre avec cette première réunion.

Alain SANCHEZ profite de ce contexte pour faire un point sur le passage de l'Étroit : les choses ont bien avancé, l'État a racheté les 3 maisons et les voies pourront être élargies pour faciliter le croisement des camions, créer des trottoirs également. Ce projet est inscrit au contrat de Plan État-Région 2024/2027.

14 juillet 2024 : Cérémonie commémorative et festivités. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La cérémonie s'est bien déroulée et a été suivie d'un apéritif de qualité (nouveau prestataire très apprécié). L'Écho des Glaciers a offert un beau concert aux argentiérois et le feu d'artifice, réalisé par un nouveau prestataire également, a ravi les nombreux spectateurs par son dynamisme ! Quant à la soirée mousse, après quelques déboires liés à la puissance électrique, elle a pu avoir lieu comme prévu.

19 juillet 2024 : Webinaire proposé par l'Association de Prévention Routière Sud et Corse sur le thème « Les enfants et la sécurité routière ». Rapporteur : François ROTH.

François ROTH a suivi ce webinaire avec le policier municipal, sur le thème : « sécuriser le réseau routier sur la commune pour sécuriser les enfants ». Il s'avère que l'amélioration de la sécurité routière pour les enfants nécessite une approche globale combinant infrastructures adaptées (développement des pistes cyclables, réduction de la vitesse à 30 km/h autour des écoles, dans les centres-villes et quartiers), contrôle rigoureux et écoute des préoccupations des habitants.

Une discussion suit sur les réparations à faire au niveau de la voix verte, endommagée lors des périodes de fortes intempéries au niveau des enrochements, et fermée jusqu'alors, ainsi que sous la route nationale.

19 au 21 juillet 2024 : Festival Brassens. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Mesdames BARNÉOUD et REYMOND ont assisté à la première soirée qui, comme à l'accoutumée, offrait des prestations de belle qualité à un public venu en nombre.

22 au 27 juillet 2024 : TAB 2024. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cet évènement est en cours, il rassemble pour l'édition 2024 quelques 1250 inscrits ce qui promet de belles finales !

IV. Délibérations

1. Rapport triennal de l'artificialisation des sols.

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, les communes dotées d'un document d'urbanisme doivent établir au minimum tous les trois ans, un rapport sur l'artificialisation des sols, qui présente le rythme d'artificialisation sur leur territoire et qui rend compte de l'atteinte des objectifs fixés en termes de réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation.

Etant précisé que le rapport, jusqu'en 2031, doit faire état de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, exprimée en nombre d'hectares.

Le rapport local de suivi élaboré suivant la trame préremplie disponible sur le site internet « Mon Diagnostic Artificialisation », qui reprend les données de consommation d'espaces entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 - les données 2023 et 2024 n'étant pas encore disponibles – est présenté à l'assemblée.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Division en volume d'une partie de domaine public dans le secteur de l'Église, déclassement et cession après désaffectation du volume n° 2.

Monsieur Jérôme MERCADER, propriétaire de la parcelle D 929 ne peut conclure la vente de sa maison car une partie bâtie se situe au-dessus d'un passage public voûté et survole le domaine public communal.

Afin de régulariser cette situation très ancienne et de permettre à Monsieur Jérôme MERCADER de vendre sa maison, il est proposé :

- de procéder à une division en volumes afin de dissocier la partie sol de la partie construite qui le survole.
- de procéder au déclassement du domaine public de la partie construite. Une enquête publique n'est pas nécessaire car la partie à déclasser ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (articles L.111-1 et L.141-3)
- s'agissant de la régularisation d'une situation très ancienne, de rétrocéder la partie déclassée au propriétaire de la maison à l'euro symbolique.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Signature de la convention de partenariat avec le centre socioculturel des Écrins.

Depuis plusieurs années, la commune conventionne avec le centre socioculturel des Écrins afin de définir les modalités du « chantier jeune » aux mines d'argent.

Il s'agira pour les jeunes du centre de participer à des travaux accessibles à visée pédagogique, éducative et de loisirs, sous l'encadrement de professionnels. Ce chantier aura lieu sur la première quinzaine d'août.

En contrepartie des travaux qui seront exécutés, la commune s'engage à financer des activités sportives à destination des jeunes (canyoning cette année), pour un montant total TTC ne dépassant pas 800€.

Il convient de signer une convention de partenariat pour cette saison 2024.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Retrait de la commune du label Village Étape.

La commune de L'Argentière-La Bessée avait souhaité, fin 2018, devenir un Village Étape, et a obtenu le label en février 2020 pour une durée de 5 ans. Cette labellisation, qui avait été initiée et concrétisée par la précédente équipe municipale, soulève régulièrement des débats au sein de l'équipe actuelle, en raison de son coût annuel et de la faiblesse constatée de ses retombées sur les commerces locaux.

Il a donc été décidé, à l'automne 2023 et en amont du renouvellement prévu pour février 2025, de réaliser une enquête auprès des socio-professionnels argentiérois. Cette enquête questionnait sur les deux labels obtenus par la commune : les Plus Beaux Détours de France (depuis 2002) et Village Étape, ainsi que sur les animations /événements susceptibles d'avoir des impacts sur la fréquentation de la commune et donc, par répercussion, des commerces de proximité, de restauration, et hébergements.

Il apparaît, à l'issue de l'analyse des retours de cette enquête, que la labellisation Village Étape n'a pas, ou très peu, d'effets sur la fréquentation de la commune, et que ceux-ci sont difficilement quantifiables. Les socio-professionnels souhaitent en grande majorité conserver le label des Plus Beaux Détours de France, bien implanté et mettant en valeur la commune dans le guide dédié, et ne jugent pas utile de renouveler l'adhésion au label Village Étape.

Par ailleurs, les principaux partenaires locaux associés à la commune pour faire vivre le label (Office de Tourisme, association des commerçants) ne s'impliquent pas à la hauteur de ce qui pouvait être attendu lors du choix de l'adhésion.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de sortir du label Village Étape. Il précisé que cela impliquera de déposer les panneaux se trouvant au bord de la RN 94 et que lors d'une visioconférence organisée le 11 juillet 2024 avec la Fédération Nationale des Villages étapes, il a été convenu que celle-ci indiquera les démarches à suivre et accompagnera l'équipe en place pour cette dernière « étape ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre des travaux de réfection du stade d'eau vive suite aux intempéries d'octobre 2023 - Plan de financement.

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération cadre prise lors d'une précédente séance au sujet de la demande de subvention auprès de différents financeurs à la suite des intempéries d'octobre 2023 qui ont impacté le stade d'eau vive. Le Département souhaite qu'un dossier soit déposé par tranche de 100 000 € de travaux, ce qui nécessite aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération afin de demander le versement d'une première tranche eu égard aux travaux qui ont été engagés.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Actualisation des montants maximaux pour l'action sociale en faveur des agents et des élus.

Le maire fait référence à la délibération du précédent conseil municipal et les informe qu'il convient d'actualiser les montants maximaux versés aux agents lors d'événements particuliers, conformément à la réglementation et à la demande du trésorier.

⇒ **Approuvé à 14 voix pour et 3 abstentions.**

7. Signature de conventions de pâturage.

Le maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée à terme de la convention pluriannuelle de pâturage signée avec Monsieur Jean-Noé LAGIER-TOURENNE pour le secteur de la Pousterle et des Prés des Bans, afin d'y faire pâturer ses bovins.

Il rappelle que le secteur des Prés des Bans, objet de plusieurs demandes dont celle de l'Association Pastorale de la Pousterle, présidée par Monsieur Jean-Noé LAGIER-TOURENNE, a été attribué à un autre éleveur.

Il indique qu'il convient donc de signer deux conventions pluriannuelles de pâturage « alpage » avec l'Association Pastorale de la Pousterle pour le secteur de La Pousterle, conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage sur le département des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} juin 2024, à savoir :

- Une convention pluriannuelle de pâturage « alpage »,
- Une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier « alpage ».

Il précise que ces conventions seront signées pour une durée de cinq ans. Le tarif sera appliqué conformément à la délibération n°2024-05-03.



⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Modification du tableau des effectifs (poste d'ATSEM).

Il a été procédé au recrutement d'ATSEM pour l'école maternelle du Plan d'Ergue. Afin de pouvoir rédiger l'arrêté de mutation, il convient de supprimer un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe et de créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 22h47.

<p>Le Secrétaire de séance Monsieur Éric RIPPERT</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p> 
<p>PV signé le 31 juillet 2024</p>	<p>PV publié le 1^{er} août 2024</p>